

**Bruno STUDER**

17 février 2022

Président de la Commission des Affaires culturelles  
et de l'Éducation,  
Député de la 3<sup>e</sup> circonscription du Bas-Rhin

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Dépôt d'une proposition de loi pour lutter contre les punaises de lit

Depuis le début de la législature, plusieurs maires et de nombreux citoyens de la 3<sup>e</sup> circonscription du Bas-Rhin ont fait part à Bruno STUDER de leurs préoccupations face à la recrudescence des punaises de lit et de la difficulté à agir efficacement pour les éradiquer. En France, la Chambre syndicale de désinfection, désinsectisation et dératisation, qui représente les professionnels du secteur, établit qu'au moins 400 000 sites ont été infestés en 2018 en France, en augmentation de 100 % par rapport à 2016.

« Certains idéologues voudraient faire passer les punaises de lit pour des 'animaux liminaires' et nous demandent d'apprendre à cohabiter avec eux. La vérité, c'est que les punaises sont des nuisibles générateurs d'une véritable souffrance pour les personnes qui en sont victimes. Tout le monde peut être affecté, mais contre ce fléau les publics vulnérables se trouvent bien souvent démunis, » clarifie Bruno STUDER.

Avec sa collègue Cathy RACON-BOUZON, députée des Bouches-du-Rhône, Bruno STUDER a déposé une [proposition de loi](#) visant à reconnaître le fléau des punaises de lit et à structurer un dispositif de lutte et de prévention.

« Dès novembre 2019, j'ai initié un groupe de travail sur les punaises de lit à l'Assemblée nationale, qui a suscité une prise de conscience. Nous avons rencontré de nombreux professionnels venus de toute la France et des victimes pour lesquelles les punaises de lit étaient devenues un véritable cauchemar, » explique Bruno STUDER. À la suite de ce travail exploratoire, une mission a été confiée à Cathy RACON-BOUZON, qui a rendu [ses conclusions](#) en septembre dernier à la ministre du Logement, Emmanuelle WARGON.

« La présente proposition de loi se fonde sur les conclusions de mon rapport et constitue la déclinaison législative du plan d'action interministériel que s'apprête à lancer le Gouvernement pour renforcer notre lutte contre les punaises de lit », décrypte Cathy RACON-BOUZON. Lors des [questions au Gouvernement](#) du 15 février dernier, Mme RACON-BOUZON a d'ailleurs eu l'occasion d'interroger la ministre du Logement sur les contours du plan d'action interministériel.

Au cœur de la proposition de loi réside la création d'un comité de pilotage de la lutte contre les punaises de lit, afin de coordonner et d'évaluer les politiques publiques contre ce fléau. Le texte, qui comporte 9 articles, entend également :

- Sécuriser les accords collectifs de lutte contre les punaises de lit mis en place par certains bailleurs sociaux ;
- Compléter la notice d'information relative aux droits et obligations des locataires et des bailleurs ;
- Inscire les punaises de lit dans le code de la santé publique ;
- Garantir aux locataires que les meublés de tourisme soient exempts de toute infestation ;
- Permettre au maire de mettre en place une collecte spécifique des déchets infestés et de verbaliser les contrevenants ;
- Accélérer les procédures devant la commission départementale de conciliation en cas d'infestation d'un logement.